

PETITE CORRESPONDANCE

Dlle. B. à C. — Pour gagner l'indulgence plénière de l'absolution générale, est-il nécessaire que les cinq *Pater, Ave, Gloria* soient récités les bras en croix ?

— Pour la gagner il est nécessaire de réciter une prière vocale aux intentions du Souverain Pontife, mais il n'est nullement spécifié que cette prière consiste en 5 pater ave et gloria, et surtout qu'elle doive être récitée les bras en croix. On reste donc libre de choisir.

M. B. à M. — Si une novice retarde sa profession pour une raison ou pour une autre, continue-t-elle à bénéficier des indulgences et des privilèges des Tertiaires même après l'année révolue ?

— Oui, pourvu que ces retards ne soient pas indéfinis et qu'ils soient assez légitimes pour ne pas équivaloir à une sortie du Tiers-Ordre ; à plus forte raison ces indulgences seront-elles gagnées par une novice dont le discrétorio lui-même aurait retardé la profession.

M. C. à M. — Etant Tertiaire, vous avez le titre de religieux. Ce titre doit passer avant tous les autres. L'office du Tiers-Ordre doit primer les exercices de dévotion purement personnelle. Cependant, point d'exclusivisme : ce ne serait pas l'esprit de Notre Père Saint François.

La même. — Pour gagner les indulgences du Chemin de la Croix, il n'est pas nécessaire d'être à genoux. On peut être debout, assis ou à genoux. Il suffit que l'on parcoure les stations en méditant sur la Passion de Jésus.

La même. — Quelquefois, le sommeil ou la fatigue m'accable tellement que je ne puis réciter mes 20 *Pater Ave et Gloria* qu'assis ou debout. Ai-je également droit aux indulgences du Chemin de la Croix ?

— Oui, aucune position corporelle n'est prescrite pendant cette récitation.

La même. — Est-il blâmable de faire le chemin de la croix immédiatement après la messe où l'on a communifié ?

— Loin de là. L'exercice du chemin de la croix constitue une excellente action de grâces. S. Jean, après avoir reposé sa tête contre le Sacré Cœur et avoir communifié à la Cène, fit son action de grâces en suivant Jésus dans la voie douloureuse. L'Eucharistie et la Passion de Jésus sont tellement liées l'une à l'autre, qu'elles gagneront toujours au rapprochement des dévotions qu'elles provoquent.

La même. — J'ai du temps libre pour entendre deux messes, est-il plus méritoire de n'en entendre qu'une et de faire le chemin de la croix pendant la seconde ?

— Si nous considérons le profit des indulgences, le chemin de croix semblerait attirer les préférences, mais il y a dans l'assistance à la Ste Messe un mérite incomparable, soit pour la personne elle-même, soit pour les Ames du purgatoire auxquelles elle s'intéresse.

E. D. à M. — Plusieurs personnes m'ont dit qu'il est impossible de faire son action de grâces après la communion tout en assistant à la messe.

— L'assistance à la Ste Messe n'est nullement incompatible avec l'action de grâces pour la communion. Dans bien des paroisses on distribue la communion immédiatement avant l'unique messe du dimanche, ce qui n'empêche pas les communicants de satisfaire au précepte dominical. Bien plus, par ses quatre fins, le S. Sacrifice devient un puissant auxiliaire pour les âmes pieuses qui font leur action de grâces.